



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS  
SERVICE DU PILOTAGE ET DE LA PROSPECTIVE  
BUREAU DU RECRUTEMENT  
Affaire suivie par : Nathalie DEVAUX  
☎ : 01.53.73. 41.35  
✉ : nathalie.devaux1@interieur.gouv.fr

Paris le **21 FEV. 2020**

### NOTE

pour

Mesdames et Messieurs  
les directeurs et chefs de Service

**OBJET :** Examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de la préfecture de police, au titre de l'année 2020.

**P.J :** – Guide d'aide à la constitution du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ;  
– Dossier de RAEP.

Un examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de la préfecture de police est organisé au titre de l'année 2020.

Le nombre de postes offerts est fixé à 5.

#### **I – CALENDRIER :**

\* La période d'inscription débute à compter du **vendredi 21 février 2020**, date d'affichage de l'arrêté préfectoral BR N° 20.00017 du 13 février 2020 portant ouverture de cet examen professionnel ;

\* Date limite d'inscription : **vendredi 24 avril 2020**, *cachet de la Poste ou de dépôt des candidatures faisant foi* ;

\* Début des épreuves : **à partir du lundi 25 mai 2020** ;

\* Date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience des candidats déclarés admissibles : **mercredi 24 juin 2020**, *cachet de la Poste ou de dépôt faisant foi*.

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

PRÉFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73  
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)  
<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> – mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

Les dossiers d'inscription devront être retirés et déposés :

– soit par courrier :

à la préfecture de police  
Direction des ressources humaines  
Sous-direction des personnels  
Service du pilotage et de la prospective  
Bureau du recrutement  
9, boulevard du Palais  
75 195 Paris Cedex 04

– soit sur place :

à l'accueil du bureau du recrutement  
pièce 308 (de 8h30 à 14h00)  
11 rue des Ursins  
75 004 Paris  
Téléphone : 01.53.73.53.27/17  
*Métro 4 : Cité ou RER B et C : St-Michel/Notre-Dame*

L'administration, ne pouvant être tenue pour responsable de l'acheminement du courrier, **décline toute responsabilité** pour les dossiers qui ne seraient pas parvenus **dans les délais** à l'adresse indiquée ci-dessus (*cachet de la Poste faisant foi*).

Les dossiers d'inscription peuvent aussi être téléchargés sur le site intranet de la préfecture de police [www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr), leur dépôt étant soumis aux mêmes conditions de délai.

## **II – CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

Peuvent participer aux épreuves de cet examen professionnel, les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau de la préfecture de police, **justifiant d'au moins sept ans de services publics**.

Les candidats doivent être également être en activité, en congé parental, en situation de congé de longue maladie ou de longue durée à la date de clôture des inscriptions (*soit au 24 avril 2020*).

Ces conditions doivent être remplies au **1<sup>er</sup> janvier 2020**.

## **III – NATURE DES ÉPREUVES :**

L'examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de la préfecture de police comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

### **A – Épreuve écrite d'admissibilité :**

Cette épreuve consiste, à partir d'un dossier documentaire à caractère administratif, en la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation de travail. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt pages (*durée : 3 heures ; coefficient 3*).

### **B – Épreuve orale d'admission :**

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe normale de la préfecture de police ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

.../...

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel (*durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient 4*).

En vue de cette épreuve orale d'admission, **les candidats déclarés admissibles** devront remettre au bureau du recrutement, pour le **mercredi 24 juin 2020** au plus tard, un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (*RAEP*).

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que son guide d'aide à la constitution sont disponibles sur le site intranet de la préfecture de police.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

#### **IV – MODALITÉS D'INSCRIPTION ET PIÈCES À FOURNIR :**

Le dossier d'inscription doit être dûment **complété, daté, signé, et obligatoirement** être accompagné :

- de la signature du chef de service ou du directeur, ainsi que du cachet du service ;
- de la photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ;
- d'un état détaillé des services **daté de moins de 3 mois**, mentionnant la position administrative du candidat à la date de clôture des inscriptions ;
- de deux enveloppes suffisamment affranchies portant nom, prénom et adresse à laquelle les convocations devront être envoyées.

**Tout dossier d'inscription devra parvenir complet et dans les délais impartis.**

#### **V – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP :**

Il est précisé aux éventuels candidats reconnus travailleurs handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (*CDAPH*), qu'ils devront joindre à leur dossier de candidature **la notification de reconnaissance de travailleur handicapé** établie par la CDAPH. Ils seront ensuite convoqués chez le médecin-chef de la préfecture de police qui déterminera la nécessité d'un tiers temps supplémentaire et/ou l'aménagement des épreuves (présence d'un secrétaire, agrandissement du sujet ...).

**NB** : Cette note devra être portée à la connaissance de l'ensemble du personnel du service.

L'Adjoint au Chef du Bureau du Recrutement



Benjamin SAMICO